



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 23433

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la recrudescence des actes de violence en milieu scolaire. Il y a de cela quelques jours, un drame dans la région de Bordeaux est survenu dans un lycée professionnel entraînant la mort d'un jeune de 15 ans. Cette tragédie n'est pas isolée, le même jour, dans l'Essonne, un adolescent s'est fait attaquer à l'arme blanche. Les établissements d'enseignement professionnel affichent un taux d'actes de violence de plus en plus élevé. En novembre 2012, l'enquête SIVIS de l'éducation nationale dénombrait 19,6 accidents graves pour 1 000 élèves contre 17,4 un an avant, soit une hausse de 12,5 % en un an ! Ces données sont corroborées par celles de l'enquête de victimisation réalisée auprès des personnels du second degré de la rentrée scolaire 2012 au 24 février 2013, 37,1 % des personnes travaillant en lycée professionnel estiment qu'il y a de la violence dans leur établissement, contre 14 % de leurs confrères exerçant en lycées d'enseignement général. Ainsi, jour après jour, une profonde fracture se creuse au risque de transformer les lycées professionnels non en lieux de l'excellence mais en antichambre de la violence. Même si ces chiffres nous incitent à une grande humilité, il est inacceptable que les enseignants des établissements concernés ressentent ce sentiment d'insécurité sans que l'État leur apporte une réponse concrète et pérenne. L'Assemblée nationale a adopté, récemment, une loi dite de refondation de l'école qui a évacué cette question de la sécurité. Il lui demande s'il partage ses inquiétudes et quelles sont les intentions du Gouvernement pour empêcher une lente dérive dans les lycées d'enseignement professionnel.

Texte de la réponse

La prévention de la violence en milieu scolaire constitue une priorité pour le ministère de l'éducation nationale qui met en oeuvre plusieurs dispositifs pour accompagner les établissements dans la lutte contre les violences qui se produisent en leur sein ou à leurs abords. En effet, la préservation d'un climat serein au sein des établissements est l'une des conditions de la réussite scolaire et, plus globalement, de l'épanouissement des élèves. La violence scolaire prend souvent la forme de micro-agressions, se rapprochant ainsi plus d'une forme de harcèlement que de réels faits de violence. Pour prévenir les conflits, les tensions, lutter contre l'insécurité scolaire, il est d'abord nécessaire d'inventorier les actes qui nuisent à la sérénité du climat. L'enquête SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet de réaliser ce travail. Il apparaît ainsi que 10 % des établissements signalent 58 % des actes trimestriels recensés et 5 % des établissements réunissent à eux seuls plus du tiers des incidents. Les faits les plus graves sont donc le plus souvent concentrés au sein de certains établissements. Dans ce contexte, à la rentrée scolaire 2012, 500 emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) ont été créés. Leur recrutement, sous statut d'assistant d'éducation, vise à renforcer les actions de prévention et de sécurité conduites au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré. Les APS exercent leurs missions sous l'autorité du chef d'établissement et font partie d'une équipe pluridisciplinaire de prévention rassemblant les compétences de différents personnels dans l'établissement (conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, conseillers d'orientation psychologues...). Un contact privilégié est établi entre les APS et les membres des EMS (Equipes Mobile de Sécurité académique), notamment pour concourir à

l'organisation d'une fonction de veille et d'anticipation des situations de violence et pour développer des actions qui contribuent au sentiment de sécurité dans les établissements scolaires et à leurs abords. En novembre 2012, la mission ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires a été installée par le ministre de l'éducation nationale. Cette structure, rattachée à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), est confiée au professeur Eric Debarbieux, directeur de l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP), créé au sein de l'université Paris-Est Créteil. Parce que lutter contre les violences scolaires implique la capacité d'intervenir rapidement, dans les situations de crise, mais également de construire, sur la longue durée et au quotidien, une action de prévention qui associe tous les acteurs éducatifs, les partenaires institutionnels et le milieu associatif, la mission est une structure pérenne et opérationnelle associant les connaissances scientifiques à l'action, dont les six missions sont construites sur le court, moyen et long terme : - l'aide au repérage et à l'observation des phénomènes de violence en milieu scolaire ; - l'information par la réalisation de synthèses des connaissances scientifiques ; - le conseil pour diriger l'action publique, tant sur le plan des réponses préventives que des réponses pédagogiques, matérielles, réglementaires et juridiques apportées en cas d'incident ; - la formation initiale et continue des personnels ; - la coordination et le suivi des actions menées notamment par les équipes mobiles de sécurité et les assistants chargés de prévention et de sécurité, en lien avec les services de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ; - le suivi et la prévention des agressions subies par les personnels. Le ministère de l'éducation nationale contribue également à l'élaboration du projet de stratégie nationale de prévention de la délinquance réalisé par le Secrétariat général du comité ministériel de prévention de la délinquance (SGCIPD) pour l'année 2013. L'un des enjeux prioritaires est la lutte contre le décrochage scolaire qu'il convient de mieux piloter, selon dix objectifs proposés dans le cadre d'un plan national : - proposer des solutions de formation à 20 000 jeunes décrocheurs avant la fin de l'année civile 2013 en définissant des objectifs précis de réduction du décrochage scolaire avec chaque académie ; - renforcer le partenariat Etat-Régions sur la question du décrochage scolaire ; - organiser la lutte contre le décrochage scolaire à partir d'une mise en réseau d'établissements scolaires ; - mobiliser les places disponibles dans les lycées, et notamment en lycée professionnel sur des secteurs professionnels « en tension » afin d'offrir une solution qualifiante à chaque jeune et permettre leur insertion professionnelle ; - créer des structures adaptées quand cela est nécessaire pour les décrocheurs ; - identifier un référent « lutte contre le décrochage scolaire » dans les établissements les plus touchés par ce phénomène ; - proposer des solutions combinées « service civique - formation » à 3 000 jeunes, en partenariat avec l'agence du service civique ; - conforter le maillage territorial des plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs, et renforcer leur animation ; - repositionner, en concertation avec les personnels, le rôle de la mission générale d'insertion ; - créer, avec l'ONISEP, un outil numérique de géolocalisation des solutions, favorisant la mise en réseau.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23433

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3719

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5565